

FICHE SIGNALÉTIQUE

INSTIOBLIGATIONS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 27/10/2016 sous la référence n° VP16090

Présidente
Nezha HAYAT
Nezha HAYAT

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **5.1 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Moyen Terme tel que publié par BMCE**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de valoriser les actifs à moyen terme, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent les meilleures perspectives de rendement sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux**
- Stratégie d'investissement :
Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en valeurs de l'Etat, valeurs jouissant de la garantie de l'Etat et TCN émis par des banques.
- Durée de placement recommandée : **1 an et plus**
Souscripteurs concernés : **Grand public**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base Hebdomadaire : chaque vendredi où, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative du fonds est affichée dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les agences de la BMCI quotidiennement (jours ouvrés). Elle est également publiée au moins une fois par semaine dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat :
Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par BMCI Asset Management et par les agences de la BMCI, du lundi 08h au jeudi heure de fermeture des guichets, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.
- Affectation des résultats : **Le FCP InstiObligations est capitalisant. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Néant
 - Commission de rachat maximale :
 - Néant
- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1)Frais du Dépositaire	0,05% ht
(2)Commission AMMC	0,025% ht
(3) (4)Frais Maroclear	3600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
(5)Frais Commissaires aux Comptes	15000 dh ht annuel
(6)Vie Sociale	20000 dh ht annuel
Frais de Gestion (Société de Gestion)	Prestation de BMCI AM = taux de frais de gestion – Frais du Dépositaire (1) – Commission AMMC (2) – Frais Maroclear (Annuel) (3) – Frais Maroclear (trimestriel) (4) – Frais Commissaire aux Comptes (5) – Vie Sociale (6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **29/07/2016, GP16078**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **AMRANI MOHAMED**.
- Dépositaire : **BMCI** sise à **26- Nation Unies - Casablanca** représentée par **M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général**.
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI	Rachid MARRAKCHI	05 22 46 10 00
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	0522 92 69 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

